

1. Identification

| | |
|---|---|
| Identificateur de produit | Propane |
| Autres moyens d'identification | |
| Numéro de la FDS | WC002 |
| Code du produit | UN1978 |
| Usage recommandé | Combustible portatif. |
| Restrictions d'utilisation | Aucun(e) connu(e). |
| Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur | |
| Fabricant/fournisseur | Worthington Cylinder Corporation |
| Adresse | 300 E. Breed St., Chilton, WI 5301 États-Unis |
| Personne-ressource | Ann Stiefvater |
| Adresse de courrier électronique | Ann.Stiefvater@worthingtonindustries.com |
| Numéro de téléphone | 1-920-849-1740 |
| Numéro de téléphone d'appel d'urgence | 1 703 527-3887 International / CHEMTREC 1 800 424-9300 National |

2. Identification des dangers

| | | |
|---------------------------------|--|--|
| Dangers physiques | Gaz inflammables Gaz sous pression Asphyxiants simples | Catégorie 1 Gaz liquéfié Catégorie 1 |
| Dangers pour la santé | Non classé. | |
| Dangers environnementaux | Non classé. | |

Éléments d'étiquetage



| | |
|---------------------------------------|--|
| Mention d'avertissement | Danger |
| Mention de danger | Gaz extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Peut déplacer l'oxygène et causer rapidement la suffocation. |
| Conseil de prudence | |
| Prévention | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter une protection respiratoire. |
| Intervention | Incendie provenant d'une fuite de gaz : Ne pas éteindre, sauf si la fuite peut être arrêtée de manière sécuritaire. En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition. |
| Stockage | Protéger de lumière du soleil. Entreposer dans un endroit bien ventilé. |
| Élimination | Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux. |
| Autres dangers | Aucun(e) connu(e). |
| Renseignements supplémentaires | Aucune. |

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

| Dénomination chimique | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | % |
|-----------------------|-------------------------|-----------------------------|----------|
| Propane | | 74-98-6 | 87.5-100 |
| Propylène | | 115-07-1 | 0-10 |
| Éthane | | 74-84-0 | 0-7 |
| Butane | | 106-97-8 | 0-2.5 |

| Additifs | Numéro d'enregistrement CAS | % |
|----------------|-----------------------------|--------|
| Éthylmercaptan | 75-08-1 | <0.005 |

Remarques sur la composition Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

| | |
|---|---|
| Inhalation | Retirer la personne de la zone d'exposition. Les personnes qui portent secours doivent éviter de s'exposer elles-mêmes ou d'exposer les autres. Utiliser une protection respiratoire adéquate. En cas d'irritation des voies respiratoires, de vertiges, de nausées ou de perte de conscience, demander immédiatement une assistance médicale. En cas d'arrêt de la respiration, aider la ventilation à l'aide d'un dispositif mécanique ou pratiquer le bouche à bouche. |
| Contact avec la peau | Peu probable en raison de la forme du produit. En cas de gelure, immerger la zone concernée dans de l'eau tiède (pas plus de 105°F/41°C). La laisser immergée pendant 20 à 40 minutes. Obtenir des soins médicaux immédiatement. |
| Contact avec les yeux | Peu probable en raison de la forme du produit. En cas de gelure se produit, rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau tiède (pas plus de 105°F/41°C) pendant au moins 15 minutes. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Obtenir une attention médicale si les symptômes persistent ou apparaissent après le lavage. |
| Ingestion | Ce produit est un gaz dans des conditions atmosphériques normales et l'ingestion est peu probable. |
| Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés | L'exposition à un gaz se propageant rapidement ou à un liquide qui se vaporise peut provoquer des engelures ("brûlures froides"). Une forte exposition à cette substance peut causer une suffocation par manque d'oxygène. Les symptômes peuvent comprendre une perte de mobilité et de conscience. La victime peut ne pas être consciente d'une asphyxie. Une asphyxie peut occasionner une perte de conscience sans avertissement et si rapidement que la victime peut être incapable de se protéger elle-même. |
| Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire | L'exposition peut aggraver des troubles respiratoires préexistants. Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. |
| Informations générales | En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. |

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

| | |
|--|--|
| Agents extincteurs appropriés | Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO ₂). Brouillard d'eau. Mousse. |
| Agents extincteurs inappropriés | Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie. |
| Dangers spécifiques du produit dangereux | Gaz extrêmement inflammable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. |
| Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers | Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. |

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Ne pas tenter d'éteindre un feu si la fuite de gaz ne peut être arrêtée de façon sécuritaire, car une réinflammation explosive pourrait survenir. Circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant à proximité. Ne prendre aucune mesure qui représente un risque personnel ou sans avoir suivi une formation adéquate. Ne pas entrer dans un espace confiné ou clos dans lequel un feu est en cours sans un équipement de protection approprié, y compris un appareil respiratoire autonome. Arrêter l'écoulement du produit. Utiliser de l'eau pour refroidir les contenants exposés au feu et pour protéger le personnel qui tentent d'arrêter l'écoulement. Si la fuite ou le déversement ne s'est pas encore enflammé, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger le personnel qui tente d'arrêter la fuite. Éviter l'écoulement des produits utilisés pour maîtriser l'incendie dans les cours d'eau, les égouts et les réserves d'eau potable.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.

Risques d'incendie généraux

Gaz extrêmement inflammable. Contenu sous pression. Un récipient sous pression peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Évacuer la zone sans attendre. Ne prendre aucune mesure qui représente un risque personnel ou sans avoir suivi une formation adéquate. En cas de fuite, évacuer tout le personnel jusqu'à ce que la ventilation puisse rétablir les concentrations en oxygène à des niveaux sûrs. Tenir à l'écart le personnel non requis. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Porter un équipement de protection individuelle adapté. Voir section 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Si possible, tourner les récipients qui fuient de sorte que c'est le gaz qui s'échappe plutôt que le liquide. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas respirer les gaz. Éviter une exposition prolongée. Ne pas pénétrer dans des zones de stockage ou des espaces confinés sans une ventilation adéquate. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. La concentration en oxygène ne doit pas descendre sous 19,5 % au niveau de la mer ($pO_2 = 135$ mm de Hg). Une ventilation mécanique ou une ventilation par aspiration à la source peut être requise. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Entreposer à des températures qui n'excèdent pas 49 °C/120 °F. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Les bouteilles doivent être entreposées en position verticale avec le chapeau de protection du détendeur en place et bien attachées pour éviter leur chute ou leur renversement. Protéger les bouteilles de tout dommage. Les contenants stockés doivent être inspectés régulièrement pour leur condition générale et des fuites. Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Prendre des précautions lors de la manipulation et du stockage. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

| Composants | Type | Valeur |
|------------------------------|------|----------|
| Butane (CAS 106-97-8) | STEL | 1000 ppm |
| Propylène (CAS 115-07-1) | TWA | 500 ppm |
| Additifs | Type | Valeur |
| Éthylmercaptan (CAS 75-08-1) | TWA | 0.5 ppm |

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

| Composants | Type | Valeur |
|------------------------------|------|----------------------------------|
| Butane (CAS 106-97-8) | TWA | 1000 ppm |
| Propane (CAS 74-98-6) | TWA | 1000 ppm |
| Propylène (CAS 115-07-1) | TWA | 860 mg/m ³ 500 ppm |
| Additifs | Type | Valeur |
| Éthylmercaptan (CAS 75-08-1) | TWA | 1.3 mg/m ³ 0.5 ppm |

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Règlementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

| Composants | Type | Valeur |
|------------------------------|------|----------|
| Butane (CAS 106-97-8) | STEL | 750 ppm |
| | TWA | 1000 ppm |
| Propane (CAS 74-98-6) | TWA | 1000 ppm |
| Propylène (CAS 115-07-1) | TWA | 500 ppm |
| Additifs | Type | Valeur |
| Éthylmercaptan (CAS 75-08-1) | TWA | 0.5 ppm |

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

| Composants | Type | Valeur |
|------------------------------|------|----------|
| Butane (CAS 106-97-8) | STEL | 1000 ppm |
| Propylène (CAS 115-07-1) | TWA | 500 ppm |
| Additifs | Type | Valeur |
| Éthylmercaptan (CAS 75-08-1) | TWA | 0.5 ppm |

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

| Composants | Type | Valeur |
|------------------------------|------|----------|
| Butane (CAS 106-97-8) | TWA | 800 ppm |
| Propane (CAS 74-98-6) | TWA | 1000 ppm |
| Propylène (CAS 115-07-1) | TWA | 500 ppm |
| Additifs | Type | Valeur |
| Éthylmercaptan (CAS 75-08-1) | TWA | 0.5 ppm |

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

| Composants | Type | Valeur |
|------------------------------|------|------------------------------------|
| Butane (CAS 106-97-8) | TWA | 1900 mg/m ³ 800 ppm |
| Propane (CAS 74-98-6) | TWA | 1800 mg/m ³ 1000 ppm |
| Additifs | Type | Valeur |
| Éthylmercaptan (CAS 75-08-1) | TWA | 1.3 mg/m ³ 0.5 ppm |

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Ventiler adéquatement et réduire le risque d'inhalation du gaz. Utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection du visage/des yeux**

Porter des lunettes de protection approuvées.

| | |
|--|---|
| Protection de la peau | |
| Protection des mains | Porter des gants résistants aux produits chimiques appropriés. On recommande d'utiliser des gants en néoprène ou en nitrile. |
| Autre | Porter des vêtements protecteurs appropriés aux risques d'exposition. |
| Protection respiratoire | Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées (lorsqu'il y a lieu) ou à un taux acceptable (dans les pays où des limites d'exposition n'ont pas été établies), porter un masque respiratoire complet à adduction d'air approuvé. La sélection et l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire doivent se faire conformément à la norme Z94.4 de l'ACNOR. |
| Dangers thermiques | Un contact avec le gaz liquéfié peut provoquer des engelures accompagnées des lésions cutanées dans certains cas. Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin. |
| Considérations d'hygiène générale | Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Lavez vigoureusement après manipulation. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité. Manipuler conformément à de bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. |

9. Propriétés physiques et chimiques

| | |
|---|---|
| Apparence | Gaz incolore. |
| État physique | Gaz (Liquéfié). |
| Forme | Gaz comprimé liquéfié. |
| Couleur | Incolore. |
| Odeur | Œuf pourri. |
| Seuil olfactif | Non disponible. |
| pH | Sans objet. |
| Point de fusion et point de congélation | -188 °C (-306.4 °F) |
| Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition | -42 °C (-43.6 °F) 14.7 psia |
| Point d'éclair | -104.0 °C (-155.2 °F) |
| Taux d'évaporation | Sans objet. |
| Inflammabilité (solides et gaz) | Gaz extrêmement inflammable. |
| Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité | |
| Limite d'explosibilité - inférieure (%) | 2.15 % |
| Limite d'explosibilité - supérieure (%) | 9.6 % |
| Tension de vapeur | 127 psig (21°C / 70°F) |
| Densité de vapeur | Non disponible. |
| Densité relative | 0.504 (liquide) 1.5 (Vapeur) (air=1) @ 15°C / 60°F |
| Solubilité | |
| Solubilité (eau) | Légèrement soluble dans l'eau. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | 1.77 |
| Température d'auto-inflammation | 432 °C (809.6 °F) |
| Température de décomposition | Non disponible. |
| Viscosité | Sans objet. |
| Autres informations | |
| Propriétés explosives | Non explosif. |
| Masse moléculaire | 45 g/mole |
| Propriétés comburantes | Non oxydant. |
| Pourcentage de matières volatiles | 100 % |

Densité 0.5 (liquide)
1.5 (vapeur) (air=1) @ 60°F

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Réagit violemment avec les comburants forts, les nitrites, les chlorures inorganiques, les chlorites et les perchlorates, entraînant un danger d'incendie et d'explosion.

Stabilité chimique Stable aux températures normales et pendant l'emploi recommandé.

Risque de réactions dangereuses Aucune polymérisation ne se produira. Peut former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Agents comburants forts. Acides forts. Halogènes Nitrates.

Produits de décomposition dangereux La décomposition thermique de ce produit pour libérer du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone. Hydrocarbures.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Concentrations élevées: Danger de suffocation (asphyxiant) - en cas d'accumulation à des concentrations qui réduisent le taux d'oxygène jusqu'à un taux dangereux pour la respiration. L'inhalation de fortes concentrations peut causer vertiges, étourdissement, maux de tête, nausée et perte de coordination. Une inhalation prolongée peut entraîner une perte de connaissance.

Contact avec la peau Tout contact avec du gaz liquéfié risque d'entraîner une gelure.

Contact avec les yeux Tout contact avec du gaz liquéfié risque d'entraîner une gelure.

Ingestion Ce produit est un gaz dans des conditions atmosphériques normales et l'ingestion est peu probable.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques L'exposition à un gaz se propageant rapidement ou à un liquide qui se vaporise peut provoquer des engelures ("brûlures froides"). Une forte exposition à cette substance peut causer une suffocation par manque d'oxygène. La victime peut ne pas être consciente d'une asphyxie. Une asphyxie peut occasionner une perte de conscience sans avertissement et si rapidement que la victime peut être incapable de se protéger elle-même.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë On ne s'attend pas à ce que ce produit présente une toxicité aiguë.

| Composants | Espèces | Résultats d'épreuves |
|--|---|----------------------|
| Propane (CAS 74-98-6) | | |
| Aiguë | | |
| <i>Inhalation</i> | | |
| CL50 | Rat | 1355 mg/l |
| Propylène (CAS 115-07-1) | | |
| Aiguë | | |
| <i>Inhalation</i> | | |
| CL50 | Rat | 658 mg/l, 4 heures |
| | Souris | 680 mg/l, 2 heures |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Non classé. | |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Non classé. | |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | | |
| Sensibilisation respiratoire | Pas un sensibilisant respiratoire. | |
| Sensibilisation cutanée | On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée. | |
| Mutagenicité sur les cellules germinales | Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique. | |
| Cancérogénicité | Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA. | |
| Toxicité pour la reproduction | On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement. | |
| Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique | Non classé. | |

| | |
|---|---|
| Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées | Non classé. |
| Danger par aspiration | Peu probable en raison de la forme du produit. |
| Autres informations | L'exposition prolongée peut causer des effets sur le système nerveux central. |

12. Données écologiques

| | |
|---|--|
| Écotoxicité | On ne considère pas que ce produit a des effets néfastes sur l'environnement. |
| Persistence et dégradation | Ce produit est facilement biodégradable. |
| Potentiel de bioaccumulation | Ce produit n'est pas présumé bioaccumulable. |
| Log K_{ow} du coefficient de répartition octanol/eau | |
| Propane | 1.77 |
| Propylène (CAS 115-07-1) | 1.77 |
| Mobilité dans le sol | Sans objet compte tenu de la forme du produit. |
| Autres effets nocifs | Ce produit contient des composés organiques volatils qui présentent un potentiel de formation photochimique d'ozone. |

13. Données sur l'élimination

| | |
|--|---|
| Instructions pour l'élimination | Utiliser le contenant jusqu'à ce qu'il soit vide. Ne pas jeter un contenant qui n'est pas vide. Les contenants vides contiennent des vapeurs résiduelles qui sont inflammables et explosives. Les bouteilles doivent être vidées et envoyées à un centre de collecte des déchets dangereux. Ne pas percer ou brûler, même vide. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. |
| Règlements locaux d'élimination | Éliminer conformément à la réglementation locale. |
| Code des déchets dangereux | Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge. |
| Déchets des résidus / produits non utilisés | Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. |
| Emballages contaminés | Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. |

14. Informations relatives au transport

TMD

| | |
|---|---|
| Numéro ONU | UN1978 |
| Désignation officielle de transport de l'ONU | PROPANE |
| Classe de danger relative au transport | |
| Classe | 2.1 |
| Danger subsidiaire | - |
| Groupe d'emballage | Sans objet. |
| Dangers environnementaux | Non disponible. |
| Précautions spéciales pour l'utilisateur | Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler. |

IATA

| | |
|-------------------------------------|---|
| UN number | UN1978 |
| UN proper shipping name | Propane |
| Transport hazard class(es) | |
| Class | 2.1 |
| Subsidiary risk | - |
| Packing group | Not applicable. |
| Environmental hazards | No |
| ERG Code | 10L |
| Special precautions for user | Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. |

IMDG

| | |
|-----------------------------------|---------|
| UN number | UN1978 |
| UN proper shipping name | PROPANE |
| Transport hazard class(es) | |
| Class | 2.1 |
| Subsidiary risk | - |

| | |
|--|--|
| Packing group | Not applicable. |
| Environmental hazards | |
| Marine pollutant | No |
| EmS | F-D, S-U |
| Special precautions for user | Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. |
| Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC | Sans objet. |
| Informations générales | Éviter le transport avec des véhicules où l'espace de chargement n'est pas séparé du poste de conduite. S'assurer que le chauffeur du véhicule connaît les risques potentiels liés à la cargaison et sait ce qu'il doit faire en cas d'accident ou d'urgence. Avant de transporter des contenants du produit : S'assurer que les contenants sont solidement fixés. S'assurer que le robinet de la bouteille est fermé et ne fuit pas. S'assurer que l'écrou du bouchon de vidange du robinet ou le capuchon protecteur (s'il y a lieu) est correctement installé. S'assurer que le dispositif de protection du robinet (s'il y a lieu) est correctement installé. S'assurer une ventilation adéquate. S'assurer la conformité avec la réglementation applicable. |

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

| Pays ou région | Nom de l'inventaire | En stock (Oui/Non)* |
|-----------------------|---|----------------------------|
| Australie | Inventaire australien des substances chimiques (AICS) | Oui |
| Canada | Liste intérieure des substances (LIS) | Oui |
| Canada | Liste extérieure des substances (LES) | Non |
| Chine | Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) | Oui |
| Europe | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS) | Oui |
| Europe | Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS) | Non |
| Japon | Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS) | Oui |
| Corée | Liste des produits chimiques existants (ECL) | Oui |
| Nouvelle-Zélande | Inventaire de la Nouvelle-Zélande | Oui |
| Philippines | Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) | Oui |

| Pays ou région | Nom de l'inventaire | En stock (Oui/Non)* |
|--------------------------|---|----------------------------|
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques) | Oui |

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.
 Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

| | |
|--|--|
| Date de publication | 01-Décembre-2015 |
| Date de la révision | 09-Août-2016 |
| Version n° | 02 |
| Autres informations | La classification des dangers environnementaux et pour la santé est dérivée d'une combinaison de méthodes de calculs et de données d'essai, si disponible. |
| Liste des abréviations | STEL : Valeur limite d'exposition à court terme. TWA : Moyenne pondérée en temps. PEL : Limite d'exposition admissible. CL50 : concentration létale, 50 %. |
| Références | EPA : Base de données AQUIRE HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes ACGIH - Documentation des valeurs limites d'exposition et des indices biologiques d'exposition |
| Avis de non-responsabilité | Tout renseignement transmis dans la présente fiche signalétique est réputé exact et fiable. Toutefois, aucune garantie d'aucune sorte n'est faite relativement à la précision des renseignements ou à la pertinence des recommandations contenus dans les présentes. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'évaluer la sécurité et la toxicité de ce produit dans ses propres conditions d'utilisation et de se conformer à toutes les lois et à toute la réglementation applicables. |
| Les rubriques suivantes de cette FTSS ont été modifiées : | 1 - 16 |